Saint-Félicien
naturellement

PROJETS DE PARTICIPATION CITOYENNE
FÊTE DES VOISINS
LE SAMEDI 3 JUIN 2023

DOCUMENT EXPLICATIF

Avril 2023

Voisins Solidaires

La Fête des Voisins

Mise en contexte

Au cours des deux dernières années, la Ville de Saint-Félicien a adopté deux politiques, la Politique pour l'accueil, l'inclusion et l'établissement durable des nouveaux arrivants ainsi que la Politique municipalité amie des aînés (MADA). Dans le cas de la Politique MADA, un comité citoyen voit à la mise en œuvre de son plan d'action 2022-2025.

Plusieurs liens étroits existent entre les deux politiques, soit au niveau du respect et de l'inclusion, des loisirs et des saines habitudes de vie, de la participation sociale et de la sécurité.

Voici quelques objectifs communs :

- Favoriser les activités intergénérationnelles.
- Briser l'isolement des personnes aînées et des nouveaux arrivants.
- Favoriser les activités culturelles, de sport et de loisirs.
- Maintenir le sentiment de sécurité de la collectivité.

En 2020, la Ville de Saint-Félicien, par l'intermédiaire de son comité MADA, a adhéré à « Voisins solidaires ». L'approche « Voisins solidaires » invite les citoyens à développer la cordialité et les petits services entre voisins ainsi qu'à installer un esprit de communauté dans les quartiers. La fête des Voisins s'inscrit dans cette lignée et répond à ces objectifs.

Qu'est-ce que la fête des Voisins?

La 17e édition de la fête des Voisins se tiendra le samedi 3 juin 2023.

Cette fête annuelle vise à rapprocher les gens qui habitent un même voisinage afin de leur permettre de développer des liens de solidarité dans leur milieu de vie.

Ces fêtes de quartier ont, depuis maintenant plusieurs années, réussi à consolider des liens et à améliorer les relations entre les gens de même communauté, simplement en créant un rendez-vous annuel festif.

Projets de participation citoyenne pour la fête des Voisins 2023

L'appel de projets se déroule du 3 avril au 3 mai 2023

- Budget maximum par projet : 500 $.
- Le formulaire est disponible sur le site Internet de la ville ou au Service de loisirs, culture et vie communautaire.

Dépenses admissibles

- Frais de location d'équipements, d'espace ou de transport liés à l'évènement. Ex. : location de structures gonflables et leur transport.
- Honoraires professionnels. Ex. : service d'animation, clowns, maquilleurs ou autres.
- Achat de nourriture. Notez par contre que *l'achat de nourriture ne peut faire l'objet de vente dans le but de faire du profit*.
- Achat d'ameublement fixe si celui-ci reste disponible en tout temps à la communauté. Ex. : tables de pique-nique, bancs, sculptures.

Dépenses non admissibles

- Achat d'ameublement ne pouvant pas être accessible en permanence par la communauté. Ex. : tables et chaises pliantes.
- Salaire aux organisateurs.

Assistance technique

- Il sera possible de faire la demande de matériel (tables, chaises, tréteaux ou autre) à la Ville dans la limite de leur disponibilité. Le tout devra être inclus à la demande initiale lors du dépôt du projet.

Mots-clés et concepts importants

Participation citoyenne, entraide, créer des liens, briser l'isolement, saines habitudes de vie, communauté, bon voisinage, vie de quartier, selon les besoins des citoyens, appropriation des lieux communs, etc.

Date de la fête des Voisins

- Le samedi 3 juin 2023, ne peut être déplacée.

Date limite de dépôt des projets

- Les projets devront être déposés par courriel à l'adresse sylvie.cantin@ville.stfelicien.qc.ca ou en main propre au secrétariat du Service des loisirs, culture et vie communautaire situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville **avant le mercredi 3 mai à 16 heures**.

Qui peut être porteur du projet?

- Tout citoyen de la Ville de Saint-Félicien.

Les projets devront obligatoirement

- Être portés par plusieurs citoyens et démontrer le support du milieu.
- Les retombées devront être collectives.
- Répondre aux objectifs de la Politique pour l'accueil, l'inclusion et l'établissement durable des nouveaux arrivants et de la Politique MADA (politiques disponibles sur le site Internet de la Ville).

Le formulaire (voir le document « Formulaire »)

- Présentation du projet en quelques lignes (500 mots maximum).
- Quartier ou secteur, à quel endroit se déroulera le projet.
- Objectifs auxquels répond le projet.
- Personnes impliquées (citoyens, partenaires, organismes ou autres collaborateurs).
- Budget simple (selon le canevas).
- Ce qui est demandé à la Ville.

Le comité évaluateur des projets

- Composé de la coordonnatrice culturelle de la Ville, d'un membre du conseil municipal ainsi que de deux membres du comité MADA.

Grille d'évaluation (voir le document « Grille »)

- Répond à un ou plusieurs objectifs des deux politiques visées.
- Démontre une mobilisation citoyenne dans le quartier.
- Réaliste (démontrer une capacité de réalisation).
- Atout : vient appuyer les autres politiques de la Ville de Saint-Félicien : Politique de l'arbre et Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes.

Annonce des projets sélectionnés

Le vendredi 5 mai 2023.

Suivi des projets réalisés

Les citoyens qui proposent des projets devront faire la preuve qu'ils ont élaboré leur projet en collaboration avec les gens du milieu, fournir des pièces justificatives pour le montant accordé ainsi que des photos de l'évènement. Pour ce qui est du paiement de l'aide accordée, 50 % du montant sera versé à l'acceptation du projet et la balance, sur présentation de pièces justificatives et des photos de l'évènement, au plus tard 30 jours après la tenue de l'activité.

Pour de plus amples renseignements :

Madame Sylvie Cantin
Coordonnatrice culturelle
Téléphone : 418 679-2100 poste 2263
Courriel : sylvie.cantin@ville.stfelicien.qc.ca